

Sujet : Tr: Re: Tr: Re: demande de consultation PC 02A10323D0004 SAS CORSICA ENERGIA

De : STEINER Chantal - DDTM 2A/MPNB <chantal.steiner@corse-du-sud.gouv.fr>

Date : 10/07/2023 à 16:09

Pour : ddtm-suph-iads@corse-du-sud.gouv.fr, SETA-MARECHAL Marie-Line - DDTM 2A/MPNB <marie-line.seta-marechal@corse-du-sud.gouv.fr>, FERAL Camille - DDTM 2A/MPNB <camille.feral@corse-du-sud.gouv.fr>

Bonjour madame NEGA-LECCIA,

Ma collègue m'a fait part de votre volonté de soumettre ce sujet à Enquête publique prochainement et vous nous demandez un avis.

En ce qui nous concerne, nous avons un item dans la liste locale n°1, qui impose une EIN2000, à travers son item 8 "*construction nouvelles soumises à permis de construire ou d'aménager*". Cependant, cela n'est obligatoire que si et seulement si le projet est en site N2000. Or, dans notre cas, le **projet n'est pas situé en site N2000.**

Par ailleurs, on pourrait regarder d'autres items comme :

Liste Locale n°1, item 4 : création d'ICPE, là aussi, seulement concerné "en site natura 2000"

Liste national, item 3 et 4 : projets soumis à études d'impacts, déclaration ou autorisation "loi sur l'eau".

Enfin, si il y avait une suspicion d'ignorer totalement la thématique environnementale dans ce dossier, on pourrait imposer l'Evaluation d'incidences en utilisant ce qu'on appelle " la clause filet"....

Si tel était le cas et qu'une Evaluation d'incidences devaient être rendue, seul un avis N2000 serai donné par rapports aux espèces et aux sites les plus proches, c'est à dire ceux (les 2) du golfe d'ajaccio (FR 9410096 (Dir. oiseaux)et FR 940217, dir. HFF)et celui de campo dell'Oro (FR 9400619, dir HFF), où il n'y a pas de lien, ni de couloir écologique évident, montrant une incidence significative. C'est ce que conclu également le BET "ekos ingenierie" de la page 112 à 116 et aux pages 243 à 244, en concluant par la distance des sites N2000 (idem pour les Znieff type 1 et 2 d'ailleurs) dans son document. Son analyse est par ailleurs bien menée, espèce à espèce et habitat par habitat.

En conclusion, nous pouvons dire que les documents fournis nous suffisent à dire que ce projet n'a pas d'incidences significatives sur les espèces et les habitats natura 2000.

chantal MARZIN
DDT-2A // MPNB
tel 06-95-26-80-21

extrait du doc de "ekos Ingenierie", qui montre comment il est soumis à EIN2000.

----- Message transféré -----

Sujet :Re: demande de consultation PC 02A10323D0004 SAS CORSICA ENERGIA